

LES CHIFFRES

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EN 2021

6,00 %
TAUX D'EMPLOI DIRECT

3,68 %
dans la Fonction
publique D'ÉTAT



5,63 %
dans la Fonction
publique
HOSPITALIÈRE



6,72 %
dans la Fonction
publique
TERRITORIALE



7 325
bénéficiaires de l'obligation d'emploi recensés en 2021

339
dans la Fonction
publique D'ÉTAT



3 083
dans la Fonction
publique
HOSPITALIÈRE



3 903
dans la Fonction
publique
TERRITORIALE



1 746 555 €
D'INTERVENTIONS
DIRECTES FINANCÉES
EN 2021

**AIDES
PONCTUELLES :**

769 975 €
financés via la
plateforme

dont 253 068 € (32,87 %) en faveur de l'apprentissage

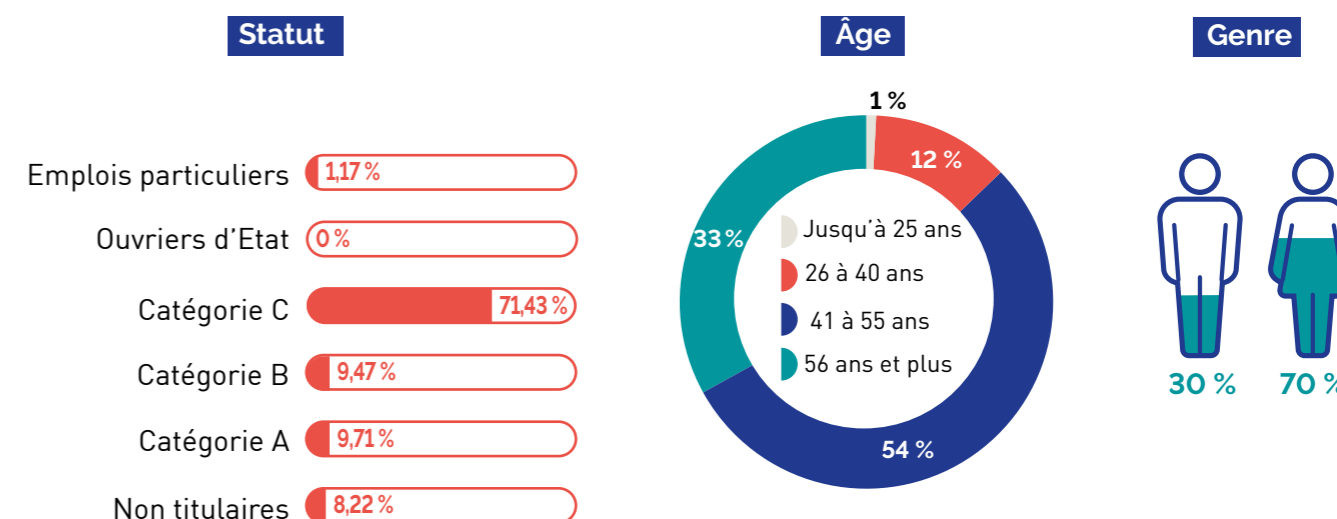
976 581 €
FINANCÉS AU TRAVERS
DES CONVENTIONS
EMPLOYEURS

5 conventions validées par le comité d'engagement en 2021 pour un total d'engagement pluriannuel de 0,92 M€

DÉTAIL DES EFFECTIFS

	Effectifs	BOE	TED
Côte-d'Or	25 785	1 489	5,77 %
Doubs	27 366	1 772	6,48 %
Haute-Saône	6 303	460	7,30 %
Jura	10 433	612	5,87 %
Nièvre	9 372	595	6,35 %
Saône-et-Loire	22 296	1 257	5,64 %
Territoire de Belfort	7 412	393	5,30 %
Yonne	13 131	747	5,69 %

LES BOE EN 2021



VOTRE CONTACT EN RÉGION :

Fabrice Geurts,
directeur territorial au handicap du FIPHFP

LES INITIATIVES LOCALES en faveur d'une Fonction publique inclusive



Handicap et télétravail : un webinaire à résonance nationale

Après une année 2020 animée par plusieurs webinaires interrégionaux fédérateurs, le FIPHFP a lancé en 2021 une série de webinar nationaux, animés par les Handi-Pactes, le réseau régional du FIPHFP en charge de collecte et d'échange de pratiques entre les trois Fonctions publiques. Le premier webinaire de cette série nationale a été organisé par le Handi-Pacte Bourgogne-Franche-Comté le 29 avril 2021, présentant pendant un après-midi les bonnes pratiques pour faire cohabiter, avec succès, handicap et télétravail. Ce temps de rencontre avait pour but de tirer les premiers enseignements du télétravail, qu'il ait été imposé par le confinement ou recommandé pour des questions de santé, et de présenter les bonnes pratiques qui permettent aux agents en situation de handicap de bien vivre leur expérience du travail à domicile. Pendant une heure, plusieurs employeurs publics sont intervenus pour présenter leurs témoignages et leurs retours sur expériences.

Le lancement du club des correspondants handicap locaux

Le mardi 4 mai 2021, la première rencontre du club des correspondants handicap de Bourgogne-Franche-Comté a eu lieu. Pour l'occasion, 21 correspondants handicap étaient réunis à distance en compagnie de Fabrice Geurts et

des animateurs du Handi-Pacte régional. Après un tour d'horizon des nouveautés et des sujets d'actualité, plusieurs employeurs ont sollicité l'avis de leurs homologues sur des situations en cours. Pensé comme un lieu d'échange libre sur les pratiques professionnelles existantes et futures, ce club réunit chaque année les représentants des employeurs publics volontaires 2 fois en présentiel et 3 fois en distanciel.

Préparer ensemble le DuoDay

L'anticipation est l'une des clés de réussite des actions organisées en interne. C'est pour cela que le Handi-Pacte Bourgogne-Franche-Comté a organisé, le 22 juin 2021, un atelier pour préparer le DuoDay 2021, 5 mois avant l'événement. Les 22 employeurs présents ont ainsi pu poser leurs questions sur cet événement simple à mettre en œuvre et très efficace pour ouvrir les portes à des candidats en situation de handicap et sensibiliser les équipes au handicap.

Une formation pour ingérer les nouveaux référents handicap

Le mardi 6 juillet 2021, 9 nouveaux correspondants handicap de la Fonction publique se sont réunis en présentiel à l'occasion d'une formation d'intégration animée par Fabrice Geurts et le Handi-Pacte Bourgogne-Franche-Comté. Pour les aider à bien appréhender leur nouveau rôle, un programme riche et varié a été proposé : présentation des missions inhérentes aux référents handicap, partage d'expériences, étude de cas pratiques fictifs, mise à disposition d'outils, présentation des dispositifs réglementaires, etc.

Avoir les clés pour sécuriser des parcours professionnels des agents

C'est dans les locaux de Dijon Métropole que 45 employeurs publics de la région se sont retrouvés le 4 octobre pour échanger autour de la sécurisation et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique. Animée par Fabrice Geurts, la journée s'est divisée en deux parties.

Le matin, le propos était concentré autour de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés avec une vision à long terme : identification de candidats potentiels, présentation de dispositifs d'insertion existants (PMSMP, apprentissage, PEC, stages et Handiciviq par exemple), formations possibles, gestion prévisionnelle des métiers et des compétences, etc.

L'après-midi donnait la part belle à des témoignages tels que ceux du Centre Hospitalier Spécialisé de la Chartreuse, de l'ANFH, de l'Académie de Besançon et de la Ville de Chalon-sur-Saône - Grand Chalon.

La journée s'est achevée par la réalisation d'un arbre à idées collaboratif, qui a fait ressortir les mots clés fédérateurs de l'emploi handicap : accompagnement, proximité, coordination des acteurs, anticipation, formation, co-construction.



LE MOT DU DTH SUR L'ANNÉE



2021 a permis de finaliser les travaux consacrés aux freins et leviers concernant l'accès à l'apprentissage des TH dans la région. Des pistes concrètes d'amélioration - certaines correspondent aux bonnes pratiques dont le FIPHFP se fait déjà le promoteur -, pour faciliter l'accès à l'apprentissage, sécuriser les parcours et mieux accompagner les employeurs ont ainsi pu être dégagées. Elles enrichiront les plans d'actions 2022 des professionnels accompagnant les employeurs et les bénéficiaires.

Les apports de la loi de transformation de la Fonction publique entrent progressivement en application, et l'enjeu pour les employeurs est de pouvoir s'en emparer afin de répondre à leurs obligations et leurs ambitions en matière d'insertion et de maintien. Dans ce cadre, les employeurs alertent sur la pénurie grandissante des médecins du travail, source de difficultés. Il est également exprimé une forte attente sur les délais d'obtention des aides mobilisables ainsi que le suivi des demandes. Enfin, les employeurs expriment une forte demande de partage d'expériences et de bonnes pratiques, que le Handi-Pacte a intégré dans ses plans d'actions.



Fabrice Geurts
directeur territorial
au handicap du FIPHFP